

---

Adresse de la société populaire d'Orthez (Basses-Pyrénées) qui témoigne de son dévouement à la représentation nationale et fait part des dons patriotiques, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Orthez (Basses-Pyrénées) qui témoigne de son dévouement à la représentation nationale et fait part des dons patriotiques, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 11-12;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20119\\_t1\\_0011\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20119_t1_0011_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

sort de tous les traîtres, de tous les agents des lâches couronnés qui nous combattent et ne nous vaincront jamais.

Représentants fidèles, restez à votre poste. Faites valoir dans toute leur latitude, les pouvoirs que nous vous avons confiés pour notre bonheur, nous vous seconderons de toutes nos forces et nous vivrons républicains ou nous périrons avec vous.»

GUILLIARD (*agent. nat.*), GINOT (*maire*), CARRAU (*membre du C. révol.*).

[*Extrait des délibérations du C. révol. de Gisors, 27 vent. II.*].

..En l'Assemblée du Comité convoquée extraordinairement à 7 heures du matin par le président, assisté des membres et secrétaire.

Un membre a dit : « Citoyens, vous êtes parvenus par la voix publique qu'une infâme conjuration vient de se découvrir : elle tendait à détruire la liberté, à allumer la guerre civile, enfin à rétablir la tyrannie. Cette conspiration était tramée par des traitres qui sous le masque du patriotisme se préparaient à détruire l'autorité souveraine pour la remplacer par une illégale.

Le bonheur du peuple, sa liberté, ses droits sont confiés à notre surveillance; il est instant plus que jamais de nous pénétrer de nos devoirs et de nous rendre dignes de la confiance des vrais patriotes. Comme le fil de la conspiration peut tenir d'un bout de la République à l'autre, le Comité ne peut se dispenser de prendre à l'instant les mesures les plus grandes et de réitérer des visites domiciliaires chez les particuliers de cette commune qui depuis la Révolution ne se sont pas montrés à la hauteur des circonstances.

L'assemblée délibérant, considérant que la Liberté depuis la Révolution a éprouvé de grands dangers par les manœuvres perfides des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur qui heureusement ont échoué par la surveillance et la fermeté des patriotes, qu'il est instant chaque fois que la patrie est en danger éminent d'user de fortes mesures pour déjouer les projets de ses perfides ennemis et de se concerter avec les magistrats du peuple pour lui conserver ses droits.

Arrête que le Comité se concertera avec le Conseil général de la Commune pour à l'instant réitérer les visites domiciliaires chez les particuliers dont la liste va être de suite dressée et qu'à l'instant il sera envoyé deux commissaires au Conseil général de la commune dont le patriotisme des membres est connu pour lui faire part du présent et l'inviter à se joindre à ce Comité et prendre les mesures propres à déjouer les manœuvres de nos ennemis, s'il s'en trouve dans notre commune.

Le Conseil général de la commune a entendu les commissaires et a applaudi aux mesures de sûreté dictées par le patriotisme du Comité afin de délibérer unanimement sur les mesures à prendre contre les conspirateurs en supposant qu'il y en eut dans la commune de Gisors.

Le Conseil général présent; le président du Comité révolutionnaire lui a fait part des motifs pour lesquels, il était appelé; ils ont été approuvés et il a été décidé que sans désespérer, il serait fait des perquisitions chez tous les parti-

culiers qui pouvaient être présumés avoir des correspondances; la liste s'est montée à 90. Une garde de 24 hommes a reçu l'ordre de se transporter dans différentes maisons pour garder à vue les particuliers, jusqu'à ce que les membres des autorités constituées qui s'étaient dispersés chez les particuliers fussent arrivés dans les maisons gardées. Cette mesure a paru nécessaire dans la crainte que la mèche se trouvant éventée des malveillans eussent le temps de s'avertir les uns les autres.

La perquisition ayant eu lieu avec le plus grand scrupule et les rapports de tous les commissaires ayant été faits, il en est résulté que la correspondance n'a donné aucune espèce de suspicion, que la plupart étaient sans armes à l'exception de quelques-uns qui avaient des fusils non de calibre et pistolets, dont ils avaient selon la loi fait la déclaration et qu'on leur a enjoint d'apporter au Comité de surveillance.

Les approvisionnements ont été trouvés très modiques. Il existe cependant quelques lettres qui peuvent faire soupçonner que ceux qui les ont écrites ne sont pas de bons patriotes. La correspondance a été saisie et renvoyée au jugement des membres du Comité révolutionnaire.

Le présent procès-verbal ainsi clos, plusieurs membres ont demandé qu'une copie du dit fut envoyée au Comité de Salut public et à la Convention, afin de les instruire que nous sommes animés du désir de la prospérité de la République et que la Municipalité et le Comité de surveillance enflammés du même esprit marchent d'un pas égal quand il s'agit de découvrir les conspirateurs contre le bien public et d'affermir la liberté.

L'Assemblée délibérant a arrêté que copie du présent procès-verbal serait envoyé demain au Comité de salut public ainsi qu'à l'Agent national du district, que les citoyens Vinot, maire, Guillard, agent national, et Douville, membre de ce Comité, sont nommés commissaires à l'effet de rédiger une adresse dans laquelle le Comité et la Municipalité expriment leur profession morale et politique ainsi que leur fidélité et leur attachement inviolable à la Convention nationale en l'invitant à continuer ses glorieux travaux et à rester à son poste jusqu'à la paix.

P.c.c. : BIBAS, fils (*secrét.-adjoint*).

## 7

« Point de trêve, point de paix, point d'accommodement » s'écrient les sans-culottes composant la Société populaire régénérée d'Orthez, département des Basses-Pyrénées. Législateurs, le peuple a juré la mort des tyrans, et le peuple n'a pas juré en vain. et comment les anéantirons-nous ? Par la guerre; oui, par la guerre. Tels sont les sentiments que nous a inspirés votre digne collègue, et telle est aussi notre opinion bien prononcée. » (*Applaudi*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIV, 3. B<sup>m</sup>, 2 germ. et 5 germ. (2<sup>e</sup> suppl.); J. Sablier, n° 1211.

[Adresse à la Conv., s.d.] (1).

« Représentans,

Qu'ils connaissent peu la dignité de leur être ! qu'ils méritent peu le titre honorable de citoyen ceux qui dans ces momens osent parler de paix, de trêve ou d'accommodement, avec l'infâme coalition des monstres couronnés ! comme si une lutte entre la liberté et le despotisme pouvoit se terminer autrement que par la chute et la mort de ce monstre.

Quoi ! le François rentreroit dans ses foyers, y déposeroit son armure, et la tour infâme de Londres, cette jumelle de l'antique Bastille, présenteroit encore aux Anglois asservis, des donjons, des crénaux menaçans ! Pitt, le scélérat Pitt, cet exécrationnable auteur de tant de maux existeroit ! L'Espagnol hébété seroit encore tremblant et prosterné devant un saint de bois, ou aux pieds d'un féroce inquisiteur ! Le Prussien n'auroit pas encore vengé sur le cadavre mutilé de son imbécile Guillaume, les mânes plaintives de ses amis, de ses frères, immolés dans les plaines de Châlons ! Le Batave, jadis indompté, supporteroit encore patiemment le joug ignominieux de son lâche et perfide Stathouder ! L'aigle superbe des Germains, n'auroit pas encore forcé les barreaux de sa cage de fer, et déchiré dans ses serres meurtrières le digne frère d'Antoinette, et toute cette détestable famille ! L'Italie, affamée par le brigandage des prêtres, verroit encore le plus stupide et le plus vil des hommes, fouler insolemment aux pieds la pourpre des anciens consuls de Rome ! Des édifices, des monumens qui consacrent à la fois, et la sottise des peuples et la scélérateuse de ceux qui les gouvernent, s'éleveroient encore sur les débris pulvérisés des statues des Scévolas, des Brutus, des Décius, des Coclès, ces illustres vengeurs de leur patrie.

Le Russe, ce peuple à qui la nature semble avoir prodigué tous les moyens physiques pour conquérir et défendre la liberté, n'auroit pas encore livré la tigresse du nord au supplice qu'elle mérite, au remords rongeur, au souvenir hideux de ses abominables forfaits. Naples, la Savoie, la Catalogne, ne seroient pas libres ! Les Polonois dignes d'un autre sort, n'auroient pas encore repris leur vigueur, leur énergie, et changé par un effort sublime leurs désastreuses destinées ! La Corse ne seroit pas encore purgée des brigands qui l'infestent, et la vaste étendue des mers, que l'Être suprême créa pour l'utilité commune indistinctement, ne seroit occupée que par une poignée d'ambitieux et d'avares !

La guerre, la guerre, oui la guerre à mort, et ces grandes révolutions, l'assurance du bonheur, et de la prospérité de toutes les nations de l'univers, s'opéreront avant peu, quoique bien des gens les rangent dans l'ordre des chimères.

Ah ! lorsque environnés de factions et de perfidies, la plupart de nos bataillons, sans armes et sans vêtemens, les trahisons multipliées de nos généraux, nos magasins dépourvus des objets

même de première nécessité, l'intérieur déchiré par des malveillans et des scélérats, notre situation politique présentant aux yeux du philanthrope surpris et stupéfait, le tableau le plus effrayant, persuadés que c'en étoit fait de la République françoise ; les hommes d'Etat ne voyoient dans la continuation d'une guerre critique, qu'un moyen de plus pour hâter notre honte et notre ruine. Et lorsque le génie de la Liberté sourit favorablement aux succès de nos armes, lorsque tout nous fait concevoir les plus douces, les plus flatteuses espérances, lorsque les élémens même conspirent avec nous contre la tyrannie, on paroît s'apitoyer sur le sort de nos ennemis, et l'on voudroit nous réduire à l'inertie !

Législateurs, le peuple a juré la mort des tyrans, et le peuple n'a pas juré en vain. Ceux qui voudroient l'entraver dans sa marche guerrière ne sont pas les amis de l'humanité. Repoussez loin de vous ceux qui oseroient vous entretenir de propositions semblables. Les discours qu'ils prononcent à l'appui de leurs pacifiques opinions, ont été forgés dans les cabinets de Pitt ou sous les tentes de Cobourg. Peuvent-ils avec leurs belles phrases, nous faire oublier que les rois n'écrivent leurs traités que sur des sables mouvans et que le moindre vent peut les effacer !

Point de paix, point de trêve, point d'accommodement ; la Liberté est une, elle appartient à l'univers entier ; et nous, ses fils aînés, ses zélés défenseurs, pourrions-nous établir son règne et sa souveraineté tant qu'il existera des rois ? Non sans doute, et comment les anéantir, par la guerre, oui par la guerre, tels sont les sentimens que nous a inspiré Monestier, votre digne collègue, dans le temps qu'il a passé avec nous pour imprimer le mouvement révolutionnaire dans nos âmes, et telle est l'opinion bien prononcée par la commune d'Orthez.

*Dons faits pour les défenseurs de la patrie, en 1792 et 1793.*

Envoyé à Paris, par la Société populaire, en juin 1792 .....	1 750 l.
Autre recette pour les défenseurs de la patrie .....	7 757 l. 15
Autre <i>idem</i> .....	192 l.
Autre du lendemain de l'invasion du camp de Blanc-Pignon distribuée à la garde nationale d'Orthez, qui partit pour défendre cette frontière envahie par le tyran espagnol ...	950 l.
Autre du mois pluviôse de la présente année à l'occasion de l'affaire du 17 dudit .....	5 050 l.
En outre 600 liv. remises à divers volontaires qui se sont retirés estropiés.	

*Autres dons en effets envoyés tant à l'armée qu'aux hôpitaux, depuis le commencement de la République.*

100 roupes, capes ou manteaux ; 113 habits uniformes ; 6 vestes ; 6 culottes ; 191 paires de bas ; 26 paires de guêtres ; 141 paires de souliers ; 1 008 chemises ; 768 serviettes ; 76 mouchoirs ; 231 paires draps de lit ; 70 bonnets de coton et de police ; 150 livres charpie et compresses ; 80 matelas ; 6 pantalons ; 6 gilets ; 16 nappes ; 10 essuie-mains ; 12 quintaux mitraille ; 20 caleçons ; 20 cols.

(1) C 299, pl. 1045, p. 9. Broch. impr. chez Dauron, à Pau.